

## Termes de référence de l'Inter Secteur Niveau national - Cameroun

### I. Introduction

Les présents termes de référence définissent l'objectif, le rôle et les responsabilités de l'Inter Secteur au niveau national, y compris les contributions attendues des chefs de file sectoriels et les relations avec l'Inter Secteur au niveau décentralisé (Maroua).

Les TDR sont mis en œuvre en accord avec le *Compact* de l'Equipe Humanitaire Pays (EHP). Ils servent de support à la création de termes de référence pour l'Inter Secteur Maroua. Ils doivent également servir de base à l'élaboration d'un plan de travail adapté aux activités prioritaires dans le contexte du Cameroun.

### II. Objectifs

Au niveau national, l'Inter Secteur est une plateforme qui permet aux groupes sectoriels de travailler ensemble et de fournir conjointement une réponse humanitaire effective, efficace et conforme aux directives du Comité Permanent Inter-agences (CPI ou IASC) en matière de protection transversale.

A cet effet, l'Inter Secteur est activement engagé dans le cycle de programmation humanitaire (processus HNO/HRP). En particulier, l'Inter Secteur contribue au développement d'une compréhension commune des besoins, informée par une analyse solide des questions de protection et de genre, et d'une stratégie conjointe de réponse à ces besoins. Ses activités incluent la facilitation d'évaluations multisectorielles conjointes, l'analyse et la planification conjointes, un consensus sur la priorisation des interventions, les zones géographiques et les groupes vulnérables, et les modalités d'assistance, tout en évitant les lacunes et les duplications dans la réponse.

L'Inter Secteur joue un rôle essentiel dans le suivi et le contrôle de la réponse, recueillant les mises à jour des groupes de coordination décentralisé (Inter Secteur Maroua) et transmettant des messages clairs au Coordonnateur Humanitaire (CH) et à l'EHP pour soutenir les actions de plaidoyer et la prise de décision. A cet effet, l'Inter Secteur entretient une collaboration étroite avec l'Inter Secteur Maroua, lui apportant orientation et soutien.

En plus de la protection et du genre, l'Inter Secteur s'assure de l'intégration des autres questions transversales dans la réponse, en particulier la résilience, la préparation aux urgences, l'environnement et la promotion des programmes de transferts monétaires.

Finalement, l'Inter Secteur contribue à la mise en œuvre de la Nouvelle Manière de Travailler (*New Way of Working*) et au renforcement du nexus humanitaire-développement au Cameroun. Il œuvre en faveur d'une plus grande cohérence entre les programmes des acteurs humanitaires, des partenaires de développement et du gouvernement et, quand les conditions le permettent, il soutient la définition et l'atteinte de Résultats Collectifs (*Collective Outcomes*).

### III. Composition et redevabilité

L'Inter Secteur est redevable envers le CH et rend compte à l'EHP à travers OCHA. L'EHP oriente l'Inter Secteur et lui assigne ses tâches au besoin, pour soutenir la réponse humanitaire. La décision de créer ou de désactiver des groupes sectoriels, ou des groupes de travail intersectoriels, est prise par le CH et l'EHP en fonction des besoins exprimés et selon le contexte.

#### Membres permanents

Pour le compte du CH, OCHA préside l'Inter Secteur, facilite le fonctionnement global du groupe et en assume le secrétariat. Les chefs de file sectoriels et le coordonnateur de l'Inter Secteur sont les membres principaux de l'Inter Secteur. Les groupes sectoriels sont : Abris/NFI, Eau Hygiène et Assainissement, Education, Nutrition, Protection, Protection de l'enfance, Violences basées sur le genre, Relèvement précoce, Santé, Sécurité alimentaire.

Les chefs de file des sous-groupes du groupe sectoriel protection (protection de l'enfance et violence basées sur le genre) en sont membres et coordonnent leur participation avec le chef de file du groupe sectoriel protection. Les membres de droit incluent les représentants des groupes de travail intersectoriels mis en place par l'Inter Secteur, après validation de l'EHP, pour travailler dans des domaines précis à savoir le GT Cash, le GT Logistique et Approvisionnement, et le GT Gestion de l'Information (au 1<sup>er</sup> janvier 2018). Le conseiller en genre (Gencap ou représentant du réseau des points focaux genre des secteurs) est également membre.

#### Participation ponctuelle

Selon le contexte, certains acteurs participeront à l'Inter Secteur de façon régulière ou ponctuelle. Les représentants du Mécanisme de Réponse Rapide (RRM) sont ainsi membres de l'Inter Secteur. Au besoin, l'Inter Secteur considérera d'autres participants, y compris des conseillers civils-militaires, des conseillers thématiques spécialisés, des acteurs du développement et des responsables de programmes d'urgence d'organisations clés. L'Inter Secteur devra enfin convier régulièrement les représentants des Ministères lead pour une meilleure implication du Gouvernement dans la coordination intersectorielle.

### IV. Rôle et responsabilités

Outre les politiques et les protocoles de l'IASC, l'action de l'Inter Secteur est orientée par le droit international humanitaire et les droits humains, ainsi que les principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Le rôle de l'Inter Secteur est de soutenir l'acheminement efficace de l'aide humanitaire, pour tous les groupes sectoriels.

L'Inter Secteur coopère avec l'EHP pour s'assurer que la protection est au centre de l'action humanitaire, en soutenant le développement d'une stratégie de l'EHP pour la centralité de la protection, et en coordonnant les éléments opérationnels de cette stratégie. De plus, l'Inter Secteur soutient la mise en œuvre de la transversalité de la protection dans la réponse, en lien avec le groupe sectoriel protection.

L'Inter Secteur peut recommander à l'EHP la création de groupes de travail additionnels pour aborder des questions techniques et opérationnelles pressantes (solutions durables aux déplacements, évaluations conjointes...). Ces groupes rendent compte à l'Inter Secteur.

Les programmes de travail de l'Inter Secteur Yaoundé et de l'Inter Secteur Maroua doivent être harmonisés et l'information doit circuler rapidement et efficacement entre les deux plateformes. Des réunions intersectorielles conjointes peuvent être organisées afin d'améliorer le lien entre le niveau central et décentralisé.

Les responsabilités de l'Inter Secteur comprennent les fonctions suivantes.

#### Soutenir la délivrance d'une assistance efficace par tous les secteurs

- Informer, conseiller et alerter l'EHP sur les opérations prioritaires et les lacunes d'intervention.
- Prendre action, ou informer l'EHP sur les actions à accomplir, en ce qui concerne la capacité d'intervention des groupes sectoriels, y compris le financement, l'accès, la logistique ou la coordination civilo-militaire.
- Maximiser les ressources, minimiser les duplications et améliorer la complémentarité entre les groupes sectoriels.
- Renforcer les capacités de coordination des secteurs et des chefs de file, notamment via des formations sur les principes, méthodes et outils de coordination.
- Mettre en place un mécanisme d'évaluation des performances des secteurs pour identifier leurs faiblesses et proposer des solutions.
- Identifier et faciliter la coordination de la programmation conjointe multisectorielle telle que les programmes de transferts monétaires multi-usage (*Cash multipurpose*).
- Soutenir et superviser les mécanismes d'interventions intersectorielles existants, tels que le Mécanisme de Réponse Rapide (RRM)
- Soutenir l'Inter Secteur Maroua pour permettre une intervention efficace, y compris en prenant des actions conjointes au niveau national.
- Identifier les options pour faciliter la participation des acteurs nationaux et locaux aux mécanismes de coordination et les soutenir en conséquence.

#### Soutenir le travail d'analyse, de planification et de suivi des secteurs

- En concertation avec l'EHP, conjointement analyser et faire le suivi des risques ; mettre en œuvre, et réviser régulièrement le Plan de Contingence Interagence, notamment les Actions Minimales et Avancées de Préparation (MPA et APA).
- Faciliter l'organisation d'évaluations conjointes des besoins quand nécessaire, particulièrement en réponse aux crises et déplacements soudains. Coordonner l'évaluation des besoins, y compris la planification et l'analyse des évaluations pour les groupes sectoriels. Dans la mesure du possible, faciliter le développement et la validation d'outils d'évaluation commun, notamment les questionnaires.
- Entreprendre conjointement l'analyse et le suivi de l'identification des besoins, des risques, des menaces, des vulnérabilités et des capacités. Ce travail inclut la préparation et la validation de produits d'analyse conjointe tels que l'Aperçu des Besoins Humanitaires (HNO).
- Parvenir à un accord sur les objectifs stratégiques conjoints et les projets du plan de réponse humanitaire (HRP) à recommander à l'EHP.
- Recommander des adaptations et des modifications de l'assistance basée sur une analyse continue des lacunes, ainsi que sur les informations et retours collectés grâce à l'engagement communautaire et l'implication des personnes affectées.

- Contribuer aux documents stratégiques de financement (CERF) de façon collaborative et basé sur les priorités convenues par les secteurs.
- Faciliter le travail des groupes de travail gestion de l'information, Cash et Logistique et Approvisionnement, et assurer la mobilisation nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions.

#### Intégrer les questions transversales dans la réponse

- Intégrer les questions de genre, d'âge et de diversité dans la réponse des différents groupes sectoriels, y compris par l'utilisation de données désagrégées par sexe et âge et par le soutien au réseau des points focaux genre des secteurs.
- Assurer que les aspects de la protection sont pris en compte dans la mise en œuvre de la réponse de tous les secteurs et garantir que la protection informe toutes les prises de décision et mises à jour de l'EHP, en particulier dans le cadre du cycle de programmation humanitaire.
- Collaborer avec le groupe sectoriel protection pour améliorer la protection transversale, notamment par des activités de sensibilisation et formation.
- Intégrer les enjeux de préparation et de relèvement précoce dans les activités de tous les groupes sectoriels dans le cadre de l'objectif de renforcement de la résilience des populations et des acteurs locaux.
- Soutenir l'insertion de l'engagement communautaire et de la redevabilité envers les populations affectées (AAP) dans les activités de tous les groupes sectoriels, afin que les opinions et intérêts des personnes affectées informent la prise de décision.

#### Soutenir les efforts de plaidoyer

- Identifier les questions essentielles de plaidoyer telles que l'accès humanitaire, la prévention et la réponse aux violations du droit international, ou les solutions durables aux déplacements et demander à l'EHP de plaider et fournir des orientations stratégiques sur ces enjeux.

#### Faciliter la mise en place de la Nouvelle Manière de Travailler

- Considérer régulièrement la participation de partenaires du développement et de banques multilatérales aux réunions de l'Inter Secteur pour discuter d'enjeux communs et favoriser le développement de synergies.
- Faciliter le développement d'une analyse conjointe entre acteurs humanitaires, de développement et du gouvernement, sur la base des évaluations existantes. Sur cette base, soutenir l'EHP dans ces efforts de planification et de programmation conjointe, notamment par le biais de Résultats Collectifs.

## V. Modus Operandi

Le fonctionnement de l'Inter Secteur est gouverné par les principes de partenariat, de collaboration et de redevabilité mutuelle. Il doit être présidé de façon consensuelle et facilitante. Le groupe doit s'atteler à fournir collectivement des résultats aux priorités qu'il a identifiées. Les réunions sont stratégiques, axées sur des objectifs clairs, orientées vers l'action et produisent des décisions réalistes avec un suivi défini et mutuellement convenu.

Tous les membres doivent fournir le temps et les ressources nécessaires pour assurer que le groupe atteigne ses objectifs, y compris en y apportant leurs points de vue et en partageant l'information nécessaire pour le fonctionnement efficace du groupe. Pour cela, une participation constante et informée des chefs de file est nécessaire.

Les réunions de l'Inter Secteur Yaoundé se tiennent mensuellement dans les bureaux d'OCHA Yaoundé. Elles sont organisées le dernier mardi de chaque mois, en amont de la rencontre de l'EHP.